



## DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE CARMAUSIN-SEGALA

### SEANCE DU 17 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 janvier à 18h00, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 11 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de réunion au 53 bis avenue Bouloc Torcatis à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN, Président du CIAS.

#### Membres présents : 10

**BLANQUET** Marguerite, **BONFANTI** Djamila, **COURVEILLE** Martine (pouvoir de **ORRIT** Didier), **LEYMARIE** Muriel, **REDO** Aline, **SELAM** Fatima (pouvoir de **BLAVIER** Yveline), **SOMEN** Didier (pouvoir de **SZCZEPANIAK** Jacques), **SOURDIN** Anne, **TOUZANI** Rachid, **VIDAL** Suzette.

#### Membres excusés : 9

**AZAM** Martine, **BLAVIER** Yveline (pouvoir à **SELAM** Fatima), **DURAND** Rosette, **MILESI** Marie, **ORRIT** Didier (pouvoir à **COURVEILLE** Martine), **PLO** Pascal, **ROMIGUIER** Valérie, **SZCZEPANIAK** Jaques (pouvoir à **SOMEN** Didier), **TIREFORT** Jean-Michel.

NOMBRE DE MEMBRES - QUORUM : 10			
Membres en exercice	19	Membres avec pouvoir	3
Membres présents	10	Voix délibératives	13

#### Numéro :

17/01/2024-04

### OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT A LA CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PERTE D'AUTONOMIE

La CFPPA du Tarn a pour mission de définir la stratégie coordonnée de la prévention de la perte d'autonomie.

A cet effet, la conférence des financeurs organise 2 appels à initiatives qui doivent permettre :

- La mise en œuvre d'actions collectives de prévention en faveur de la perte d'autonomie, à destination des personnes de + de 60 ans.
- La mise en œuvre d'actions de soutien aux proches aidants de personnes âgées et de personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de son projet social 2023-2027, particulièrement de son enjeu n°2 « *Lutte contre l'isolement et développement du lien social sur le territoire* » et par rapport à ses missions de développement de projets d'intérêts généraux, la CaSa centre social propose de mettre en place sur le territoire de la 3CS :

- **Une action de soutien aux proches aidants, « Aper'aidants »** : action de sensibilisation et d'information itinérante du grand public à la question des aidants familiaux en utilisant l'outil de médiation du Théâtre Forum. Les saynètes construites cette année continueront à être déployées lors d'évènements organisés sur le territoire. L'animatrice soutiendra tout au long de l'année la constitution de la troupe de théâtre en association.  
Un groupe de travail sera aussi constitué en vue de l'organisation d'une sortie/ séjour de répit pour les aidants fin 2024.

➤ **Deux actions de prévention pour les personnes âgées de +60ans :**

1) « Parlot'âge » : action de lutte contre l'isolement des seniors proposant des visites à domicile de personnes âgées du territoire par un réseau de bénévoles visiteurs.euses. Conjointement, à ces visites, un bilan général sur les trois dernières années de ce projet sera effectué, un groupe de parole autour du vieillissement « La Mort Parlons-en ! » continuera d'être mis en place chaque mois et le projet de rencontres de mémoires intergénérationnelles se déploiera sur le territoire

2) « Butin'âge du quartier au village ! » : action de participation des personnes seniors pour les rendre acteurs.trices de leur vieillissement. En 2024, cette action se déploiera dans le quartier prioritaire de la ville de Carmaux mais aussi dans deux communes du rural. Ces trois espaces de déploiement du projet seront donc concernés par la mise en place de rencontres, ateliers de loisirs, prévention santé etc. L'accent sera mis sur l'aller vers et le travail avec les partenaires du territoire afin d'être au plus près des besoins des personnes.

**Le Conseil d'Administration est invité à se positionner pour la candidature de la CaSa centre social Carmausin-Ségala aux appels à initiatives de la CFPPA, à hauteur de :**

- 4000 € pour « Aper'aidants »
- 3500 € pour « Butin'âge du quartier au village ! »
- 7000 € pour « Parlot'âge »

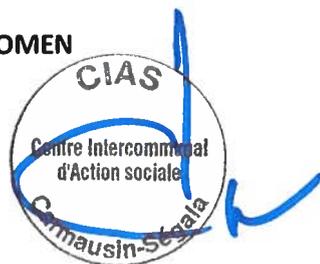
**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **APPROUVER** les demandes de financement présentées ci-dessus,
- **AUTORISER** le Président à solliciter la subvention et à signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents.

**Certifié conforme,**  
**Le Président, Didier SOMEN**



**La secrétaire de séance**  
**Suzette VIDAL**



Le Président, Didier SOMEN certifie que la présente délibération a été publiée **23 JAN. 2024** conformément à la loi, le **23 JAN. 2024**